

**André Rougé**

Député français au Parlement européen  
Délégué national à l'Outre-mer du Rassemblement National

Monsieur Bruno LE MAIRE  
Ministre de l'Économie, des Finances et de  
la Souveraineté industrielle et numérique  
139 rue de Bercy  
75012 Paris

Bruxelles, le 6 mars 2024

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été appelée par une question d'importance capitale pour les départements d'outre-mer : la reconfiguration de l'octroi de mer. Depuis plusieurs années, Marine Le Pen et le Rassemblement National demandent une reconfiguration profonde de cette taxe, héritage du XVIIe siècle, qui apparaît aujourd'hui anachronique et injuste pour nos concitoyens ultramarins. Maintenant, la Cour des comptes propose cette reconfiguration, dans un rapport rendu le 5 mars dernier.

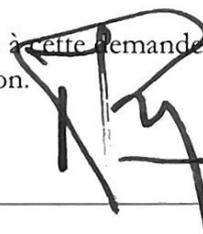
Les ultramarins sont des citoyens à part entière de la République française. Il est donc fondamental que le financement des collectivités d'outre-mer procède du droit ordinaire, et non d'un dispositif spécifique tel que l'octroi de mer, qui impose une taxation additionnelle de 15 % sur la valeur marchande des produits importés. Cette situation entraîne une double peine fiscale pour les ultramarins qui, comme tous les Français, participent déjà à l'impôt sur le revenu, et pour certains à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et autres taxes.

Il est de notre conviction que le financement des collectivités ultramarines devrait principalement s'effectuer à travers la dotation globale de fonctionnement (DGF), assurant ainsi une équité de traitement fiscal et une solidarité nationale renforcée. Le maintien de l'octroi de mer dans sa forme actuelle contribue à perpétuer les inégalités économiques et sociales entre les collectivités ultramarines et la métropole, notamment en termes de coût de la vie et d'accès aux biens de consommation.

Les taux d'inflation élevés dans les départements d'outre-mer, ainsi que le déséquilibre persistant des prix avec la métropole, rendent la reconfiguration de l'octroi de mer nécessaire, mais sont aussi une question de justice sociale et fiscale. Cette réforme contribuerait à améliorer significativement le pouvoir d'achat des ultramarins et à favoriser un développement économique plus harmonieux de la France d'outre-mer.

Je suis conscient des défis budgétaires que cette reconfiguration pourrait représenter. Cependant, je suis convaincu qu'une réflexion approfondie et un dialogue constructif entre votre ministère et les acteurs économiques locaux permettront de trouver des solutions innovantes et adaptées, qui respectent les principes d'équité et de solidarité nationale.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.



André ROUGÉ